

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

RW 79 030  
Objet

Adhésion de la Ville de  
ROYAN à l'U.V.L.O.E.

DATE DE CONVOCATION

26 mars 1979

DATE D'AFFICHAGE

26 mars 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 25  
Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cents soixante dix neuf

le trente mars 1979 heures 0

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD.

Etaient présents : MM TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BOUCHET, BOUTET, LIS, LACHAUD, FABER, POUGET, PAPEAU, VIAUD, MONTRON, COLLE, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTEAU, DUFEIL, TAP, CABAL, PELLETIER, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOISARD par M. MAURELLET

Absents : MM. FOUMAILLOUX

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le rapporteur propose à l'Assemblée Municipale l'adhésion de la Ville de ROYAN à l'Union des Villes du Littoral Ouest-Européen qui a pour mission de grouper les villes du littoral intéressées par les questions de pollution maritime.

La participation financière de la Ville serait de 0,02 F par habitant, soit : 18 694 habitants par 0,02 F = 373,88 F.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 mars 1979,

Vu l'avis favorable de la commission du port en date du 29 mars 1979,

DECIDE :

- de faire adhérer la ville de ROYAN à l'Union des Villes du Littoral Ouest-Européen.

- d'imputer sa participation financière s'élevant à  
0,02 F x 18 694 = 373,88 F sur le budget 1979 chapitre 961  
article 6405.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

